



2024-48

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mai à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 06/05/2024
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,
Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS,
Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC
Excusés :
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Absent : Roland SEUX
Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

OBJET : TARIFS TRANSPORT ECOLE-CRECHE

Monsieur le Maire rappelle le service proposé aux parents dont les enfants fréquentent l'école et la crèche : une liaison est assurée par le personnel communal, le midi après le repas, de façon à accompagner les enfants de l'école à la crèche. Il propose de fixer les tarifs annuels pour l'année scolaire 2024-2025 (soit 10 mois) comme suit, selon les jours de fréquentation :

Un jour/semaine : 60 €

Deux jours/semaine : 120 €

Trois jours/semaine : 180 €

Quatre jours/semaine : 240 €

Ce tarif sera proratisé en fonction du nombre de mois d'utilisation du service (certains enfants ne fréquentant pas l'école toute l'année scolaire), sachant que tout mois commencé sera du et que le règlement sera demandé dès la première utilisation du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs ci-avant explicités

AUTORISE le maire à signer les contrats correspondants et à entreprendre toute démarche nécessaire à la concrétisation de ce dossier

Le Maire
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Thierry SOLEILHAC